

**Commune de SAINT-BERNARD****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 21 avril 2026**

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Dominique BLANCHE.

**Etaient Présents** : Dominique BLANCHE, Jérôme BUORO, Aurélie THIBAUT, Jean-Claude GAILLARD, Pascal CHAUSSARD, Céline GIBOURD, Nicolas PRAVATO, Maryline DUPLUS, Kelly ROMEO, Martial GOTILLOT ; Nicole BOURGEON

**Secrétaire de séance** : Jérôme BUORO T

Date de convocation : 07/04/2026 -

**Ordre du jour** :

1. Délibération fixant le taux des indemnités du Maire et des Adjointes
2. Délibération des délégations consenties au maire par le conseil municipal
3. Désignation des membres des commissions communales
4. Election des délégués titulaires et suppléants :
  1. au Sivos de la Plaine
  2. à la commission Syndicale
  3. au SICECO
5. Désignation du représentant au Syndicat AGEDI
6. Approbation du Compte Financier Unique 2025, et affectation des résultats
7. Vote des taux des taxes communales pour l'année 2026
8. Vote du tarif de la taxe de remembrement de l'ancienne AFR pour 2026
9. Vote des subventions à allouer aux associations pour l'année 2026
10. Vote du budget primitif de l'année 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité.

**1 - Fixation des taux des indemnités au Maire et Adjointes** (délibération 2026\_004 adoptée à l'unanimité)

Vu la demande de du Maire en date du 21 avril 2026 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème, soit au taux de 25,50 % (indemnité brute mensuelle 1 048 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 1 048 € brut, soit au taux de 25,50 % de l'indice brut terminal 1027 de la FPT.

– Vu les arrêtés du Maire en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 26 mars, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de l'indice brut terminal 1027 de 10.89 % (soit un montant brut de 447,64 € mensuel).

**2 - Délégations consenties au Maire par les conseillers municipaux** (délibération 2026\_005 adoptée à l'unanimité) Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées ;

Monsieur le Maire expose que la loi permet, par délégation du conseil municipal, d'accorder au Maire un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des délégations du CM au maire pour la période 2020-2026, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces 17 délégations et pour la durée de son mandat. (la liste complète des 17 délégations est consultable en mairie).

### **3 - Désignation des membres des commissions communales.**

Le Maire est président d'office de toutes les commissions communales. Après réflexions, le conseil municipal décide de constituer les commissions communales comme suit :

- **Commission Finances** : tous les membres du conseil municipal
- **Commission Embellissement du village** : tous les membres du conseil municipal
- **Commission travaux**:: Céline Gibourd – Martial Gotillot – Nicolas Pravato – Jérôme Buoro
- **Commission Fêtes, Cérémonies et évènements** : Maryline Duplus -Aurélie Thibault, Kelly Roméo, Nicole Bourgeon, Pascal Chaussard.
- **Commission Solidarité** : Aurelie Thibault, Celine Gibourd, Nicole Bourgeon.
- **Commission Communication** : Nicole Bourgeon, Kelly Roméo, Jérôme Buoro
- **Commission Tourisme, Ecologie** : Nicole Bourgeon, Pascal Chaussard.

### **4 – Election des représentants de la commune aux syndicats extérieurs**

*Selon la loi, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.*

#### **4.1 Délégués au SIVOS de la Plaine**

Le Maire rappelle le rôle du syndicat intercommunal à vocation scolaire : suivi et gestion du pôle scolaire de la Vouge situé à Gilly les Cîteaux. Pour information, à la rentrée scolaire 2026/27, l'effectif est de 183 élèves. Or ce site peut accueillir 300 élèves et il y avait 246 élèves à son ouverture. La partie éducative et péri scolaire sera l'un des deux chevaux de bataille suite aux prévisions des effectifs inquiétants de natalité en baisse.

- **Sont élus à l'unanimité délégués titulaires : Kelly Roméo, Aurélie Thibault et Dominique Blanche**
- **Est élu à l'unanimité délégué suppléant : Jérôme Buoro**

#### **Délégués à la Commission Syndicale :**

Pour rappel, cette commission a pour vocation la gestion des biens communs (église, cimetière, cure dont ses logements locatifs) avec les communes de Gilly les Cîteaux, Saint-Bernard et Vougeot.

Notamment gérer les problématiques de loyers impayés, géré les travaux de l'église (coût des derniers travaux 73 520 euros avec un reste à charge communales de 35 020 €

**Sont élus à l'unanimité délégués titulaires : Nicolas Pravato et Dominique Blanche.**

#### **4.2 Délégués au SICECO**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit élire 1 délégué titulaire et 1délégué suppléant pour représenter la commune à la Commission Locale de l'Energie.

- **Est élu à 11 voix POUR en qualité de délégué titulaire : Jean-Claude Gaillard**
- **Est élu à 11 voix POUR en qualité de délégué suppléant : Jérôme Buoro**

#### **4.3 Représentant au Syndicat AGEDI**

Le Syndicat Mixte AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique) est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1998, dont l'objet principal est de créer et développer des applications informatiques pour ses collectivités membres.

**Est élu à l'unanimité en qualité de délégué titulaire Martial Gotillot**

## 5 – Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 et affectation des résultats

Les résultats suivants ont été exposés à l'ensemble de l'assemblée par le 1<sup>er</sup> adjoint :

Libellé	section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté N-1		397 135,12		41806,23
Opération de l'exercice	205 329,56	245 582,98	85 108,81	9 246,34
<b>TOTAUX</b>	<b>205 329,56</b>	<b>642 718,10</b>	<b>85 108,81</b>	<b>51 052,57</b>
Résultat de clôture cumulé		<b>437 388,54</b>		<b>-34 056,24</b>
			RESTES A REALISER	<b>-3 578,69</b>
Résultat de clôture reporté		<b>399 753,61</b>		<b>-37 634,93</b>

### Affectation du résultat au BP 2026

En dépense d'investissement - CH 001	<b>34 056,24</b>
En recette de fonctionnement - CH 002	<b>399 753,61</b>
En recette d'investissement - article 1068 (mis en réserve)	<b>37 634,93</b>

Comme le prévoit la loi, le maire se retire de la salle pour le vote. Le CFU et l'affectation des résultats au budget 2026 ont été adoptés à 10 voix POUR – abstention 0 – CONTRE 0

## 6 - Vote des taux des taxes communales pour l'année 2026

Monsieur le Maire compare le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti de notre commune avec celui des villages environnants : les taux sont les suivants pour Gilly les Citeaux : 39% , pour Villebichot 39%, pour Flagey Echezeaux 42%. Or le taux de cette taxe à Saint Bernard n'a pas évolué depuis l'année 2021, elle se situe à hauteur de 43,20% soit au-dessus de nos voisins

Pour cette année 2026, sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de taxes communales de l'année 2025, dont le détail par taxe est le suivant :

Désignation des taxes	Taux votés	Bases d'imposition année 2026	Produits attendus des ressources à taux votés	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés
Taxe foncière bâti	43.20 %	345 000 €	149 040 €	+ 23 248 €
Taxe foncière non bâti	55.61 %	11 100 €	6 173 €	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15.72 %	7 300 €	1 148 €	
<b>t o t a l</b>			<b>156 361 €</b>	<b>179 609</b>

## 7 - Vote du tarif de la taxe de remembrement pour l'année 2026

Monsieur le maire rappelle que cette taxe est issue de l'ancienne AFR. Le montant de sa recette pour 2025 était de 2 357 € avec un tarif de 8 € l'hectare.

Le conseil Municipal, l'exposé entendu délibère et décide de maintenir à l'identique le tarif de 8 € l'hectare. Résultat du vote : 7 voix POUR, 3 abstentions et 1 voix CONTRE

## **8 – Subventions à allouer aux associations pour 2026**

Pour rappel, la subvention accordée en 2025 à l'association des Bbernardins était de 800€. Or après discussion avec son président Guy Dias, il s'avère que le niveau de trésorerie de l'association suffit pour subvenir aux dépenses envisagées en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir 400 € pour l'année 2026, pour d'éventuels projets à venir via commission fêtes et cérémonies.

## **-9 Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2026 :**

adopté (11 voix POUR/Contre : 0 voix/Abstention : 0 voix), le conseil municipal ,DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité d'adopter le budget présenté par le Maire par chapitre selon le détail des sommes en Euro suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé DES DEPENSES</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	157 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	000.00
014	Atténuations de produits (ACTP versé à la com com)	26 860.00
65	Autres charges de gestion courante	140 271.00
66	Charges financières	00.00
023	Virement à la section d'investissement	17 855.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>342 586.00</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES**

70	Produits des services, du domaine, vente	2 787.00
73	Impôts et taxes	180 645.00
74	Dotations et participations	48 897.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	399 754.43
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>632 083.43</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES**

20	Immobilisations incorporelles	3 730.00
21	Immobilisations corporelles	63 759.00
16	Emprunts et dettes assimilées	00.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>67 489.00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES**

10	Dotations, fonds divers et réserves	39 634.11
021	Virement de la section de fonctionnement	17 855.00
13	Subvention d'équipement accordé par le Département	10 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>67 489.00</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.